

À travers le monde

Taipei : l'homme qui a décapité une fillette attaqué par la foule

L'homme soupçonné d'avoir décapité une fillette de quatre ans à Taipei, lundi, a été attaqué par la foule en colère, lors de son transfert par la police après ce meurtre, qui a suscité une très vive émotion dans l'île. Le Parlement taïwanais a décidé d'avancer la discussion d'une proposition de loi sur le durcissement des peines, au moment où de nombreuses voix s'élevaient mardi pour critiquer les partisans de l'abolition de la peine de mort.

Gard : il viole, torture et tue son bébé

Le procès de Jonas Barral s'est ouvert mardi matin devant la Cour d'assises du Gard. Ce jeune homme de 26 ans est accusé d'avoir torturé, violé et frappé à mort son bébé. La victime, âgée de 8 mois, avait été transportée à l'hôpital où son décès avait été constaté. L'autopsie avait révélé 72 lésions sur le corps du petit garçon. Ce dernier a été frappé à la tête, dans le dos, au thorax, sur les bras, les jambes, ainsi qu'au niveau des fesses et de l'appareil génital. L'examen avait également révélé que l'enfant a été violé à plusieurs reprises. Placée en garde à vue, la mère du petit risque 5 ans de prison pour non dénonciation.

Clermont-Ferrand : un étudiant poignarde une jeune femme à 30 reprises et se jette dans le vide

On en sait un peu plus sur les circonstances de l'agression d'une jeune femme qui s'est produite dimanche soir dans le centre de Clermont-Ferrand, dans le Puy-de-Dôme. Aux environs de 22 h 00, la victime se trouvait à l'intersection du boulevard Charles-de-Gaulle et de la rue de Gravenoire, lorsqu'un jeune homme l'a poignardée une trentaine de fois. La jeune femme, âgée de 20 ans, a subi un arrêt cardiaque peu après son transport au CHU, elle a été réanimée, puis opérée. Quant à son agresseur, il a tenté de mettre fin à ses jours lundi matin, vers 8H00, en se jetant dans le vide.

Rassemblés par COE

Usurpation de titre

Lubin Mombo Moukambi : tantôt "procureur", tantôt "aide de camp du procureur"

COE
Libreville/Gabon

C'EST grâce à une de ses victimes, qui était sur le point de se faire plumer d'une somme de 150 000 francs, que les agents en poste à la Brigade spéciale (BSP) ont mis la main, hier matin, sur Lubin Mombo Moukambi, Gabonais de 29 ans, domicilié à Avéa, dans le deuxième arrondissement de Libreville. Mombo raconte qu'il a été joint, au téléphone, par un de ses amis, un certain Victorin Amotchi, actuellement détenu à la prison centrale de Libreville pour des faits de viol sur mineure, pour qu'il lui serve de courroie de transmission auprès de sa famille. Selon ses dires, Mombo était prié de se rendre auprès de l'oncle du détenu, afin de se faire remettre une somme de 150 000 francs. Amotchi, insinue-t-il, avait besoin de cet argent pour faire face aux conditions de vie difficiles en milieu carcéral.

A l'autre bout de la ligne, Mombo qui, entre-temps,



Photo : COE

Lubin Mombo Moukambi : le pseudo-procureur pris la main dans le sac.

se fait passer pour le procureur de Libreville, entre donc en contact avec l'oncle de son ami. Sans passer par quatre chemins, il lui demande la somme mentionnée plus haut, pour négocier la libération de son neveu.

Ravi de saisir cette occasion, l'oncle se rend immédiatement au palais de justice pour rencontrer le procureur, qu'il était censé avoir eu au bout du fil quelque temps auparavant. Mais lorsqu'il arrive sur les

lieux, il est surpris d'entendre ce dernier lui dire n'avoir jamais tenu une telle conversation téléphonique avec qui que ce soit. Mais, pressant quelque chose de louche, le chef du parquet de Libreville conseille au monsieur de se rendre plutôt à la BSPJ, pour piéger éventuellement son véritable interlocuteur. Là-bas, les agents de cette unité de gendarmerie lui disent de rappeler le fameux "procureur". A la première tentative,

Mombo réagit aussitôt et lui donne rendez-vous au niveau du Rond-point de la Démocratie. Il explique que son aide de camp - celui-ci en fait n'est autre que lui-même -, viendrait à sa rencontre. Mais ce que le présumé faussaire ignore, c'est que les gendarmes sont déjà informés de ses plans, et qu'ils s'appêtent à lui mettre le grappin dessus, en vue de le démasquer.

Accompagné de deux agents en civil mais marchant avec eux séparément, l'oncle se rend donc sur le lieu du rendez-vous, où il trouve l'"aide de camp", en train de l'attendre sagement. Une fois le contact établi, le tonton suggère à Mombo de se rendre avec lui à la BSPJ. Sentant l'étau se resserrer autour de lui, voyant surtout des hommes venir à eux, l'envoyé de Amotchi n'a plus d'autre choix que d'obtempérer. Au poste de police, lors de l'interrogatoire, il révélera aux agents que l'aide de camp du procureur de Libreville, envoyé par lui pour récupérer de l'argent auprès de son oncle, en vue de négocier la libération de

son neveu, Victorin Amotchi... c'était lui-même. Des déclarations pour le moins étonnantes pour les gendarmes, qui y décèlent une forme de roublardise. Pour le confondre, les agents les renvoient les deux interlocuteurs devant le procureur de la République qui, naturellement, ne reconnaît nullement Mombo. Sur ordre de cette autorité du tribunal, Lubin Mombo Moukambi est aussitôt conduit à la BSPJ pour être gardé à vue. Avant d'être présenté, très probablement aujourd'hui, devant le parquet de Libreville.

« Les cas comme celui-ci sont nombreux. Plusieurs personnes se trouvant à l'extérieur se rendent souvent auprès des parents des détenus pour leur miroiter une prétendue libération de ces derniers, moyennant parfois de fortes sommes d'argent », confie un enquêteur. Ce dernier invite d'ailleurs les parents des personnes séjournant en prison à redoubler de vigilance, face à une pratique qui s'enracine au sein de la société gabonaise.

**Face à un différend autour des biens laissés par leur défunt père
Ses frères l'accusent de tout régler à la machette**

COE
Libreville/Gabon

LES différends liés à l'héritage laissé par un proche sont légion dans notre pays. Le plus souvent, ceux-ci opposent les enfants, le conjoint survivant, souvent victimes de spoliation, aux parents du disparu. Le conjoint survivant et la progéniture du disparu issue d'une précédente union, ou encore la fratrie elle-même. Serait-ce le cas de Justin Ondo Mezui, Gabonais de 40 ans, domicilié à Sotéga, dans le deuxième arrondissement de Libreville ? Celui-ci a fait l'objet d'une interpellation, dans la nuit du dimanche 27 mars dernier, par les gendarmes de la brigade nord de Gros-Bouquet, en patrouille dans la zone, pour menaces de mort et d'incendie, vol et destruction de biens appartenant à autrui, selon une plainte émanant de ses frères aînés. Selon le quadragénaire, tout serait parti d'un problème d'héritage entre certains de ses frères aînés et lui. Après le décès de leur père, chacun d'eux aurait reçu la part d'héritage qu'il lui revenait. En ce qui le concerne, il a eu une maison, comme la plu-



Photo : COE

Justin Ondo Mezui ne reconnaît pas ce dont on l'accuse.

part des héritiers. Cependant, selon ses dires, lorsqu'il laisse un locataire dans la sienne et se rend dans ses multiples chantiers forestiers où il est employé comme conducteur de camions poids-lourds, quelques membres de la fratrie s'arrangeaient, à le mettre dehors pour en installer d'autres, qui leur reversent des loyers. Une situation qu'il vivrait depuis trois ans déjà et qui le mettrait en conflit ouvert avec les siens lorsqu'il tente de réclamer son dû.

A l'Union, Ondo Mezui explique que, la semaine dernière, alors qu'il rentre définitivement sur Libreville pour avoir décroché un nouveau contrat de travail dans une société de la place, il dé-

cide donc de réintégrer sa maison. Mais, il est de nouveau surpris de constater que d'autres personnes l'occupent et reversent les loyers à ses frères. Ne pouvant plus supporter cette situation, il se serait rapproché de ces derniers pour évoquer ce sujet et leur exprimer son ras-le-bol.

Mais, face à la farouche opposition de ceux-ci, il se serait résigné, allant finalement s'établir chez un ami, à quelques mètres de la concession familiale.

Le dimanche en question, alors qu'il revient d'une virée nocturne avec son ami qui l'héberge, il dit avoir été surpris d'être interpellé par des agents. Il est conduit à la brigade nord, puis à la Brigade spéciale de la police judiciaire (BSPJ). Là-bas, il nie les faits qui lui sont reprochés. Ceux de s'être servi d'une machette pour menacer ses frères de mort, d'incendie, de vol et de destruction de biens appartenant à autrui.

Au contraire, lui, affirme que ce sont eux qui se seraient servis d'une machette pour en finir avec lui. Ajoutant que le drame aurait été évité de justesse grâce à l'intervention d'un autre membre de la famille, qui aurait réussi à désarmer l'auteur présumé de la tentative

d'agression envers sa personne.

Justin Ondo Mezui dit-il la vérité ? C'est au parquet et à ses enquêteurs de démêler l'écheveau. D'autant qu'au-delà de la menace à la machette qu'il aurait brandie devant ses frères, et pour laquelle les plaignants vont

devoir apporter des preuves pour le confondre devant le juge, il semble que le mis en cause pose un problème réel. Celui de la mainmise qu'exercent, très souvent, certains aînés sur l'héritage laissé par leur défunt géniteur. Serait-on là devant un tel cas de figure ?

